



Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Vendredi 24 ramadan 1431 – 3 septembre 2010

153^{ème} année

N° 71

Sommaire

Décrets et Arrêtés

Ministère de l'Intérieur et du Développement Local

Nomination de secrétaires généraux de communes	2476
Nomination de sous-directeurs	2476
Nomination de chefs de subdivision	2476

Ministère du Transport

Nomination d'un membre au conseil d'administration de la société nationale des chemins de fer tunisiens	2476
---	------

Ministère de la Santé Publique

Nomination de chefs de services hospitaliers	2476
Nomination de professeurs hospitalo-universitaires en médecine	2477
Maintien en activité dans le secteur public	2478
Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'hôpital Fattouma Bourguiba de Monastir	2478

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Nomination d'un directeur d'institut supérieur	2478
Nomination de professeurs de l'enseignement supérieur	2478

Ministère des Affaires Etrangères

Décret n° 2010-2100 du 30 août 2010 , portant ratification d'un accord entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Islamique du Pakistan relatif à la suppression de visas pour les titulaires de passeports diplomatiques, spéciaux ou officiels	2479
--	------

Décret n° 2010-2101 du 30 août 2010 , portant ratification d'une convention de coopération dans le domaine du développement social et de lutte contre la pauvreté entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République de Guinée Equatoriale.....	2479
Décret n° 2010-2102 du 30 août 2010 , portant ratification d'un accord de coopération dans les domaines de la jeunesse et des sports entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République de Guinée Equatoriale.....	2480
Décret n° 2010-2103 du 30 août 2010 , portant ratification d'un programme de coopération culturelle entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Burkina Faso pour les années 2010, 2011 et 2012	2480
Décret n° 2010-2104 du 30 août 2010 , portant ratification d'un accord de coopération dans les domaines énergétique, géologique et minier entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Burkina Faso	2480
Décret n° 2010-2105 du 30 août 2010 , portant ratification d'un protocole de coopération entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Portugaise dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.....	2480
Décret n° 2010-2106 du 30 août 2010 , portant ratification d'un accord de coopération entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Royaume du Maroc dans les domaines de la jeunesse et du sport	2481
Décret n° 2010-2107 du 30 août 2010 , portant ratification d'un mémorandum d'entente entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Arabe Syrienne pour la coopération dans le domaine du développement des petites et moyennes entreprises	2481
Décret n° 2010-2108 du 30 août 2010 , portant ratification d'un protocole additionnel à l'accord entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture concernant la création du bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique du Nord.....	2481
Nomination d'un chef de division	2482
Ministère du Développement et de la Coopération Internationale	
Nomination de membres au conseil national de la statistique	2482
Nomination d'un membre au conseil d'entreprise de l'institut national de la statistique	2482
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	
Nomination d'un chargé de mission.....	2482
Nomination du chef de cabinet du ministre de l'environnement et du développement durable	2482
Nomination d'un membre au conseil d'entreprise de l'agence nationale de protection de l'environnement.....	2482
Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	
Mise en disponibilité spéciale	2482
Ministère de l'Education	
Nomination de directeurs	2482
Maintien en activité dans le secteur public	2483
Nomination d'un membre au conseil d'administration du centre national pédagogique	2483
Ministère du Commerce et de l'Artisanat	
Nomination des membres du conseil d'orientation du centre technique de création, d'innovation et d'encadrement du tapis et de tissage.....	2483
Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique	
Nomination de directeurs d'instituts supérieurs.....	2483
Nomination d'un sous-directeur	2484

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche	
Nomination d'un chef de cellule.....	2484
Maintien en activité dans le secteur public.....	2484
Nomination d'un membre au conseil d'entreprise de l'agence foncière agricole.....	2484
Nomination d'un membre au conseil d'entreprise de l'office de développement sylvo-pastoral du Nord-Ouest.....	2484
Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire	
Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de l'agence de réhabilitation et de rénovation urbaine.....	2484
Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Etranger	
Nomination de chefs d'unités locales.....	2484
Ministère des Finances	
Maintien en activité dans le secteur public.....	2485
Nomination d'un membre permanent au bureau central de tarification.....	2485
Ministère des Technologies de la Communication	
Nomination du directeur général du centre national de l'informatique.....	2485
Nomination d'un membre au conseil d'entreprise du centre d'information, de formation, de documentation et d'études en technologies des communications.....	2485

décrets et arrêtés

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

NOMINATIONS

Par décret n° 2010-2078 du 26 août 2010.

Monsieur Taoufik Harbaoui, administrateur, est chargé des fonctions de secrétaire général de quatrième classe de la commune de M'Hemmedia Fouchana.

Par décret n° 2010-2079 du 26 août 2010.

Monsieur Khelifa Neffati, administrateur des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargé des fonctions de secrétaire général de deuxième classe de la commune de Tebourba.

Par décret n° 2010-2080 du 26 août 2010.

Monsieur Abdelkader S'himi, administrateur, est chargé des fonctions de sous-directeur des affaires administratives et financières de la commune de Hammam-Chatt.

Par décret n° 2010-2081 du 26 août 2010.

Madame Sarra Bennour épouse Bahri, administrateur, est chargée des fonctions de sous-directeur des redevances et des affaires économiques à la direction du développement des ressources et des affaires juridiques de la commune de l'Ariana.

Par décret n° 2010-2082 du 26 août 2010.

Monsieur Naoufel Kaddour, administrateur, est chargé des fonctions de chef de subdivision des partis, organisations et associations à la division des affaires politiques au gouvernorat de Gafsa, avec rang et prérogatives de chef de service et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret n° 2010-2083 du 26 août 2010.

Monsieur Mohamed Ghoul, administrateur, est chargé des fonctions de chef de subdivision de l'environnement à la division des affaires communales au gouvernorat de l'Ariana, avec rang et prérogatives de chef de service et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret n° 2010-2084 du 26 août 2010.

Monsieur Abdelbaki Moula, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef de subdivision des projets et des programmes communaux à la division des affaires communales au gouvernorat de Tozeur, avec rang et prérogatives de chef de service et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

MINISTERE DU TRANSPORT

NOMINATION

Par arrêté du ministre du transport du 30 août 2010.

Monsieur Lotfi Zaâbi est nommé membre représentant le ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche au conseil d'administration de la société nationale des chemins de fer tunisiens, et ce, en remplacement de Monsieur Abdelaziz Belhaj.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

NOMINATIONS

Par décret n° 2010-2085 du 30 août 2010.

Le docteur Mounir Daghfous, maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en médecine, est reconduit dans les fonctions de chef de service d'assistance médicale urgente au centre d'assistance médicale urgente de Tunis.

Par décret n° 2010-2086 du 30 août 2010.

Le docteur Claude Piet épouse Ben Slama, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est reconduite dans les fonctions de chef de service des maladies de la nutrition « B » à l'institut national de nutrition et de technologie alimentaire.

Par décret n° 2010-2087 du 30 août 2010.

Le docteur Mohamed Samir Boubaker, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est reconduit dans les fonctions de chef de service du laboratoire d'anatomie pathologique et expérimentale à l'institut Pasteur de Tunis.

Par décret n° 2010-2088 du 30 août 2010.

Le docteur Karim Tabbane, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est reconduit dans les fonctions de chef de service de psychiatrie « B » à l'hôpital Razi de la Manouba.

Par décret n° 2010-2089 du 30 août 2010.

Le docteur Mohamed Mossadak Azouz, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est reconduit dans les fonctions de chef de service de gastro-entérologie à l'hôpital régional « Mohamed Tahar Maamouri » de Nabeul.

Par décret n° 2010-2090 du 30 août 2010.

Le docteur Abdelaziz Falfoul, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est reconduit dans les fonctions de chef de service de gynécologie-obstétrique à l'hôpital régional « Mohamed Tlatli » de Nabeul.

Par décret n° 2010-2091 du 30 août 2010.

Madame Sofia Bouhlila épouse Besbes, professeur hospitalo-universitaire en pharmacie, est reconduite dans les fonctions de chef de service de biologie médicale à l'institut « Mohamed Kassab » d'orthopédie de Ksar Said.

Par décret n° 2010-2092 du 30 août 2010.

Madame Mounira Yaacoub épouse Riba, pharmacien spécialiste principal de la santé publique, est reconduite dans les fonctions de chef de service de pharmacie à l'hôpital Sahloul de Sousse.

Par décret n° 2010-2093 du 30 août 2010.

Monsieur Ridha Ben Issa, professeur hospitalo-universitaire en pharmacie, est reconduit dans les fonctions de chef de service du contrôle des eaux et des produits alimentaires à l'institut Pasteur de Tunis.

Par décret n° 2010-2094 du 30 août 2010.

Les maîtres de conférences agrégés hospitalo-universitaires en médecine, dont les noms suivent, sont nommés dans le grade de professeur hospitalo-universitaire en médecine à compter du 5 décembre 2009, et ce, conformément aux indications suivantes :

1- Groupe de spécialités médicales :

Nom et prénom	Spécialité	Faculté d'origine
Rim Ghachem épouse Attia	Psychiatrie	Tunis
Raoudha Fourati épouse Boussoffara	Pédiatrie	Monastir
Abdellatif Gargouri	Pédiatrie	Sfax
Nabil Tahri	Gastro-entérologie	Sfax
Habib Soua	Pédiatrie	Monastir
Sinda Rim Goucha épouse Louzir	Néphrologie	Tunis
Naziha Gouider épouse Khouja	Neurologie	Tunis
Mohamed Adnene Laatiri	Hématologie Clinique	Monastir
Yossr Mezgheni épouse Moalla	Pédo-psychiatrie	Sfax
Leila Safer épouse Saad	Gastro-entérologie	Monastir
Fahmi Remadi	Cardiologie	Sousse

2- Groupe de spécialités chirurgicales :

Nom et Prénom	Spécialité	Faculté d'origine
Noureddine Sassi	Chirurgie orthopédique et traumatologique	Monastir
Malek Kacem Belkadhi	Oto-rhino-laryngologie	Sousse
Sonia Ben Khelifa épouse Daghfous	Anesthésie-réanimation	Tunis
Souad Chalbi épouse Dahmani	Anesthésie-réanimation	Sousse
Fethi Derbel	Chirurgie générale	Sousse
Mohamed Abdelmoula	Stomatologie et chirurgie maxillo-faciale	Sfax
Ali Adouani	Stomatologie et chirurgie maxillo-faciale	Tunis
Mohamed Badis Chanoufi	Gynécologie-obstétrique	Tunis
Sami Bouchoucha	Chirurgie générale	Tunis
Lamia Fekih	Ophtalmologie	Tunis
Riadh Ben Hmida	Chirurgie orthopédique et traumatologique	Sousse
Rafik Mzali	Chirurgie générale	Sfax
Naoufel Ben Rais	Chirurgie urologique	Ministère de la défense nationale

3- Groupe de spécialités des sciences fondamentales et mixtes :

Nom et Prénom	Spécialité	Faculté d'origine
Zouheir Sahnoun	Pharmacologie	Sfax
Badreddine Sriha	Anatomie et cytologie-pathologique	Sousse
Jaouida Abdelmoula épouse Mrabet	Biologie médicale option biochimie	Tunis
Raouf Hafsia	Biologie médicale option hématologie	Tunis
Leila Ammar épouse Keskes	Histo-embryologie	Sfax
Kamel Ben Salem	Médecine préventive et communautaire	Monastir
Soumaya Marouen épouse Jamoussi	Médecine du travail	Sfax

MAINTIEN EN ACTIVITE

Par décret n° 2010-2095 du 30 août 2010.

Le docteur Rachid Meftah, inspecteur régional de la santé publique à la direction régionale de la santé publique de Kairouan, est maintenu en activité après l'âge de 60 ans pour une période d'une année, à compter du 1^{er} septembre 2010.

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Abdelhamid Farhat	Centre de recherches et des technologies de l'énergie à la technopôle de Borj Cedria	Physique	20 décembre 2009
Leila Dehmani	Centre de recherches et des technologies de l'énergie à la technopôle de Borj Cedria	Physique	20 décembre 2009
Ali Harzallah	Institut national des sciences et technologies de la mer	Physique	20 décembre 2009

Par décret n° 2010-2098 du 30 août 2010.

Les maîtres de conférences, dont les noms suivent, sont nommés professeurs de l'enseignement supérieur conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Hichem Gargoubi	Institut préparatoire aux études d'ingénieurs de Tunis	Mathématiques	03/10/2009
Moncef Gossa	Ecole supérieure des sciences et techniques de Tunis	Génie électrique	07/10/2009
Jalel Zrida	Ecole supérieure des sciences et techniques de Tunis	Génie électrique	07/10/2009
Leila Hachani épouse Dhoubi	Institut préparatoire aux études d'ingénieurs de Tunis	Chimie	16/10/2009
Mounira Ben Arab épouse Ben Hafsa	Institut supérieur de gestion de Tunis	Méthodes financières et comptables	19/10/2009

NOMINATION

Par arrêté du ministre de la santé publique du 30 août 2010.

Madame Wassila Doukh épouse El Maalel est nommée membre représentant le corps paramédical exerçant au sein de l'hôpital au conseil d'administration de l'hôpital Fattouma Bourguiba de Monastir en remplacement de Monsieur Mohamed Ali Bedioui, et ce, à partir du 22 juillet 2010.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

NOMINATIONS

Par décret n° 2010-2096 du 30 août 2010.

Monsieur Khaled Miled, professeur de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur de l'institut supérieur de l'éducation et de la formation continue, à compter du 20 octobre 2009.

Par décret n° 2010-2097 du 30 août 2010.

Les maîtres de conférences, dont les noms suivent, sont nommés professeurs de l'enseignement supérieur conformément aux indications du tableau suivant :

Par décret n° 2010-2099 du 30 août 2010.

Les maîtres de conférences, dont les noms suivent, sont nommés professeurs de l'enseignement supérieur conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Hedia Chaker	Ecole nationale d'ingénieurs de Tunis	Mathématiques appliquées	26/09/2009
Saoussen Kallel épouse Jallouli	Faculté des sciences mathématiques, physiques et naturelles	Mathématiques	03/10/2009
Monji Naimi	Faculté des sciences mathématiques, physiques et naturelles	Mathématiques	03/10/2009
Slim Tayachi	Faculté des sciences mathématiques, physiques et naturelles	Mathématiques	03/10/2009
Syrine Masmoudi épouse Sassi	Faculté des sciences mathématiques, physiques et naturelles	Mathématiques	03/10/2009
Rached El Fatmi	Ecole nationale d'ingénieurs de Tunis	Génie civil	14/10/2009
Amel Hannachi épouse Salhi	Faculté des sciences mathématiques, physiques et naturelles	Sciences biologiques	16/10/2009
Atf Bouaziz épouse Azzouna	Faculté des sciences mathématiques, physiques et naturelles	Sciences biologiques	16/10/2009
Semia Limam épouse Ben Saad	Faculté des sciences mathématiques, physiques et naturelles	Sciences biologiques	16/10/2009

**MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES**

Décret n° 2010-2100 du 30 août 2010, portant ratification d'un accord entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Islamique du Pakistan relatif à la suppression de visas pour les titulaires de passeports diplomatiques, spéciaux ou officiels.

Le Président de la République,

Vu la constitution et notamment son article 32,

Vu l'accord entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Islamique du Pakistan relatif à la suppression de visas pour les titulaires de passeports diplomatiques, spéciaux ou officiels, conclu à Tunis le 5 mai 2010.

Décète :

Article premier - Est ratifié, l'accord entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Islamique du Pakistan relatif à la suppression de visas pour les titulaires de passeports diplomatiques, spéciaux ou officiels, conclu à Tunis le 5 mai 2010.

Art. 2 - Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 30 août 2010.

Zine El Abidine Ben Ali

Décret n° 2010-2101 du 30 août 2010, portant ratification d'une convention de coopération dans le domaine du développement social et de lutte contre la pauvreté entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République de Guinée Equatoriale.

Le Président de la République,

Vu la constitution et notamment son article 32,

Vu la convention de coopération dans le domaine du développement social et de lutte contre la pauvreté entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République de Guinée Equatoriale, conclue à Bata le 28 avril 2010.

Décète :

Article premier - Est ratifié, la convention de coopération dans le domaine du développement social et de lutte contre la pauvreté entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République de Guinée Equatoriale, conclue à Bata le 28 avril 2010.

Art. 2 - Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 30 août 2010.

Zine El Abidine Ben Ali

Décret n° 2010-2102 du 30 août 2010, portant ratification d'un accord de coopération dans les domaines de la jeunesse et des sports entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République de Guinée Equatoriale.

Le Président de la République,

Vu la constitution et notamment son article 32,

Vu l'accord de coopération dans les domaines de la jeunesse et des sports entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République de Guinée Equatoriale, conclu à Bata le 28 avril 2010.

Décète :

Article premier - Est ratifié, l'accord de coopération dans les domaines de la jeunesse et des sports entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République de Guinée Equatoriale, conclu à Bata le 28 avril 2010.

Art. 2 - Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 30 août 2010.

Zine El Abidine Ben Ali

Décret n° 2010-2103 du 30 août 2010, portant ratification d'un programme de coopération culturelle entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Burkina Faso pour les années 2010, 2011 et 2012.

Le Président de la République,

Vu la constitution et notamment son article 32,

Vu le programme de coopération culturelle entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Burkina Faso pour les années 2010, 2011 et 2012, conclu à Ouagadougou le 9 février 2010.

Décète :

Article premier - Est ratifié, le programme de coopération culturelle entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Burkina Faso pour les années 2010, 2011 et 2012, conclu à Ouagadougou le 9 février 2010.

Art. 2 - Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 30 août 2010.

Zine El Abidine Ben Ali

Décret n° 2010-2104 du 30 août 2010, portant ratification d'un accord de coopération dans les domaines énergétique, géologique et minier entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Burkina Faso.

Le Président de la République,

Vu la constitution et notamment son article 32,

Vu l'accord de coopération dans les domaines énergétique, géologique et minier entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Burkina Faso, conclu à Ouagadougou le 9 février 2010.

Décète :

Article premier - Est ratifié, l'accord de coopération dans les domaines énergétique, géologique et minier entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Burkina Faso, conclu à Ouagadougou le 9 février 2010.

Art. 2 - Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 30 août 2010.

Zine El Abidine Ben Ali

Décret n° 2010-2105 du 30 août 2010, portant ratification d'un protocole de coopération entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Portugaise dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le Président de la République,

Vu la constitution et notamment son article 32,

Vu l'accord culturel, scientifique et technique entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Portugaise, conclu à Tunis le 11 mai 1992,

Vu le protocole de coopération entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Portugaise dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, conclu à Tunis le 23 mars 2010.

Décrète :

Article premier - Est ratifié, le protocole de coopération entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Portugaise dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, conclu à Tunis le 23 mars 2010.

Art. 2 - Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 30 août 2010.

Zine El Abidine Ben Ali

Décret n° 2010-2106 du 30 août 2010, portant ratification d'un accord de coopération entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Royaume du Maroc dans les domaines de la jeunesse et du sport.

Le Président de la République,

Vu la constitution et notamment son article 32,

Vu l'accord de coopération entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Royaume du Maroc dans les domaines de la jeunesse et du sport, conclu à Tunis le 7 mai 2010.

Décrète :

Article premier - Est ratifié, l'accord de coopération entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Royaume du Maroc dans les domaines de la jeunesse et du sport, conclu à Tunis le 7 mai 2010.

Art. 2 - Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 30 août 2010.

Zine El Abidine Ben Ali

Décret n° 2010-2107 du 30 août 2010, portant ratification d'un mémorandum d'entente entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Arabe Syrienne pour la coopération dans le domaine du développement des petites et moyennes entreprises.

Le Président de la République,

Vu la constitution et notamment son article 32,

Vu le mémorandum d'entente entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Arabe Syrienne pour la coopération dans le domaine du développement des petites et moyennes entreprises, conclu à Tunis le 14 mai 2010.

Décrète :

Article premier - Est ratifié, le mémorandum d'entente entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Arabe Syrienne pour la coopération dans le domaine du développement des petites et moyennes entreprises, conclu à Tunis le 14 mai 2010.

Art. 2 - Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 30 août 2010.

Zine El Abidine Ben Ali

Décret n° 2010-2108 du 30 août 2010, portant ratification d'un protocole additionnel à l'accord entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture concernant la création du bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique du Nord.

Le Président de la République,

Vu la constitution et notamment son article 32,

Vu la loi n° 2010-27 du 31 mai 2010, portant approbation du protocole additionnel à l'accord entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture concernant la création du bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique du Nord,

Vu le protocole additionnel à l'accord entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture concernant la création du bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique du Nord, signé à Rome le 20 novembre 2009.

Décrète :

Article premier - Est ratifié, le protocole additionnel à l'accord entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture concernant la création du bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique du Nord, signé à Rome le 20 novembre 2009.

Art. 2 - Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 30 août 2010.

Zine El Abidine Ben Ali

NOMINATION

Par décret n° 2010-2109 du 31 août 2010.

Monsieur Tarek Hannachi, secrétaire des affaires étrangères, est chargé des fonctions de chef de division au groupe d'études et des recherches pour le suivi des relations Tuniso-Libyennes au ministère des affaires étrangères.

**MINISTERE DU DEVELOPPEMENT
ET DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE**

NOMINATIONS

Par décret n° 2010-2110 du 30 août 2010.

Sont nommés membres au conseil national de la statistique en qualité de personnalités qualifiées dans le domaine des statistiques et des études économiques et sociales pour une période de quatre ans renouvelable une seule fois, et en remplacement de Madame et Messieurs Saoussen Chaieb, Moncef Ben Slema, Hedi Mechri et Radhi Meddeb Madame et Messieurs :

- Zeineb Ben Ammar épouse Mamlouk : membre,
- Samir Ben Mohamed Essid : membre,
- Najib Ouerghi : membre,
- Hassen Zargouni : membre.

Par arrêté du ministre du développement et de la coopération internationale du 30 août 2010.

Monsieur Abedrahmane Chafii est nommé membre représentant le ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche au conseil d'entreprise de l'institut national de la statistique en remplacement de Monsieur Rached Akrouf.

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

NOMINATIONS

Par décret n° 2010-2111 du 30 août 2010.

Monsieur Noureddine Ben Rejeb, conseiller des services publics, est nommé chargé de mission au cabinet du ministre de l'environnement et du développement durable, à compter du 26 juillet 2010.

Par décret n° 2010-2112 du 30 août 2010.

Monsieur Noureddine Ben Rejeb, conseiller des services publics, est nommé chef de cabinet du ministre de l'environnement et du développement durable, à compter du 26 juillet 2010.

Par arrêté du ministre de l'environnement et du développement durable du 30 août 2010.

Monsieur Fahmi Elhouki, directeur par intérim, est nommé membre représentant le ministère du tourisme au conseil d'entreprise de l'agence nationale de protection de l'environnement, et ce, en remplacement de Monsieur Wajih Khalifa.

**MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DES DROITS DE L'HOMME**

DISPONIBILITE SPECIALE

Par décret n° 2010-2113 du 30 août 2010.

Monsieur Ali Harrabi, juge de premier grade, est mise en disponibilité spéciale pour une période d'un an, à compter du 16 septembre 2010.

MINISTERE DE L'EDUCATION

NOMINATIONS

Par décret n° 2010-2114 du 26 août 2010.

Monsieur Mokhtar Haddaoui, inspecteur principal des écoles primaires, est chargé des fonctions de directeur de l'enseignement de base à la direction régionale de l'éducation à Monastir.

Par décret n° 2010-2115 du 26 août 2010.

Monsieur Abdelhafidh Sfaya, inspecteur principal des écoles primaires, est chargé des fonctions de directeur de l'enseignement de base à la direction régionale de l'éducation à Tozeur.

Par décret n° 2010-2116 du 26 août 2010.

Monsieur Mouldi Marouani, inspecteur principal des écoles primaires, est chargé des fonctions de directeur de l'enseignement de base à la direction régionale de l'éducation à Kasserine.

MAINTIEN EN ACTIVITE

Par décret n° 2010-2117 du 30 août 2010.

Monsieur Mehdi Zaafouri, professeur principal hors classe de l'enseignement, est maintenu en activité pour une période d'une deuxième année, à compter du 1^{er} septembre 2010.

NOMINATION

Par arrêté du ministre de l'éducation du 30 août 2010.

Monsieur Riadh Ben Boubaker est nommé membre représentant le centre national d'innovation pédagogique et de recherches en éducation au conseil d'administration du centre national pédagogique, en remplacement de Madame Samira Ben Mougou épouse Helaoui.

MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

NOMINATIONS

Par arrêté du ministre du commerce et de l'artisanat du 30 août 2010.

Sont nommées en tant que membres du conseil d'orientation du centre technique de création, d'innovation et d'encadrement du tapis et de tissage les personnes suivantes :

- Madame Raja Triki : représentant le ministère chargé de l'artisanat,
- Madame Héla Ben Salah : représentant le ministère des finances,
- Madame Hayet Ktat Guerhazi : représentant le ministère de la culture et de la sauvegarde du patrimoine,
- Madame Imen Ben Youssef : représentant le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,
- Monsieur Abdelhak Eddahak : représentant le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi,
- Madame Khadija Zakhama Chahloul : représentant l'office national de l'artisanat,
- Madame Leila Boufeid : représentant l'union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat,

- Monsieur Nabil Malek Hassin : représentant l'union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat,

- Monsieur Moez Ben Hamida : représentant la fédération nationale de l'artisanat,

- Monsieur Mahmoud Ennamouchi : représentant la fédération nationale de l'artisanat,

- Monsieur Béchir El Basli : aîné de la profession du tissage à Kairouan,

- Monsieur Lassad El Béji : aîné de la profession du tissage manuel à Tunis.

Le président du conseil peut faire appel à toute personne reconnue pour sa compétence dans le domaine scientifique ou technique pour assister à la réunion du conseil et donner son avis sur l'une des questions inscrites à l'ordre du jour.

MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE

NOMINATIONS

Par décret n° 2010-2118 du 30 août 2010.

Monsieur Gmada Nabil, maître assistant de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur de l'institut supérieur du sport et de l'éducation physique du Kef au ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique, à compter du 5 octobre 2009.

Par décret n° 2010-2119 du 30 août 2010.

Monsieur Azaiez Fairouz, maître assistant de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur de l'institut supérieur des sports et de l'éducation physique de Gafsa au ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique, à compter du 5 octobre 2009.

Par décret n° 2010-2120 du 30 août 2010.

Monsieur Bouhlel Ezzeddine, maître de conférences, est chargé des fonctions de directeur de l'institut supérieur du sport et de l'éducation physique de Sfax au ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique, à compter du 5 octobre 2009.

Par décret n° 2010-2121 du 26 août 2010.

Monsieur Bram Mokhtar, inspecteur 1^{er} degré de jeunesse et d'enfance, est chargé des fonctions de sous-directeur des manifestations de la jeunesse à la direction des manifestations, de la communication et de l'échange des jeunes à la direction générale de la jeunesse au ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique.

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES HYDRAULIQUES
ET DE LA PECHE**

NOMINATION

Par décret n° 2010-2122 du 31 août 2010.

Monsieur Mohamed Salah Bouazzi, technicien principal, est chargé des fonctions de chef de la cellule territoriale de vulgarisation agricole « Kasserine » au commissariat régional au développement agricole de Kasserine.

MAINTIEN EN ACTIVITE

Par décret n° 2010-2123 du 30 août 2010.

Monsieur Saied Khalij, ingénieur général directeur général de l'office d'élevage et des pâturages, est maintenu en activité pour une deuxième année, à compter du 1^{er} septembre 2010.

Par décret n° 2010-2124 du 30 août 2010.

Monsieur Ahmed Ridha Elfekih Salem, ingénieur général directeur général des forêts au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche, est maintenu en activité pour une quatrième année, à compter du 1^{er} septembre 2010.

NOMINATIONS

Par arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 30 août 2010.

Monsieur Omrane Eljawadi est nommé membre représentant le ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche au conseil d'entreprise de l'agence foncière agricole, et ce, en remplacement de Monsieur Maher Sellemi.

Par arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 30 août 2010.

Monsieur Habib Azaïz est nommé membre représentant le ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche au conseil d'entreprise de l'office de développement sylvo-pastoral du Nord-Ouest, et ce, en remplacement de Monsieur Nouredine Bousalem.

**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT,
DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE**

NOMINATION

Par arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 30 août 2010.

Monsieur Hechmi Maalel est nommé administrateur représentant l'agence foncière d'habitation au conseil d'administration de l'agence de réhabilitation et de rénovation urbaine, et ce, en remplacement de Monsieur Hafedh El Haj Salem.

**MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SOLIDARITE
ET DES TUNISIENS A L'ETRANGER**

NOMINATIONS

Par décret n° 2010-2125 du 26 août 2010.

Monsieur Ben Naceur Amor, administrateur du service social, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale de Bouargoub à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales, de la solidarité et des Tunisiens à l'étranger de Nabeul.

Par décret n° 2010-2126 du 26 août 2010.

Monsieur Dahouathi Lotfi, administrateur du service social, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale d'El Amra à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales, de la solidarité et des Tunisiens à l'étranger de Sfax.

Par décret n° 2010-2127 du 26 août 2010.

Monsieur Bel Haj Mehdi, administrateur du service social, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale de Ben Guerdane à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales, de la solidarité et des Tunisiens à l'étranger de Médenine.

Par décret n° 2010-2128 du 26 août 2010.

Madame Ben Zineb épouse Abid Neziha, administrateur du service social, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale de Nabeul à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales, de la solidarité et des Tunisiens à l'étranger de Nabeul.

MINISTERE DES FINANCES

MAINTIEN EN ACTIVITE

Par décret n° 2010-2129 du 30 août 2010.

Monsieur Salaheddine Ben Miled, administrateur général chargé des fonctions d'administrateur du budget de l'Etat de première catégorie, directeur général classe exceptionnelle au comité général de l'administration du budget de l'Etat au ministère des finances, est maintenu en activité pour une deuxième année, à compter de 1^{er} septembre 2010.

NOMINATION

Par arrêté du ministre des finances du 30 août 2010.

Est nommé membre permanent au bureau central de tarification représentant l'association professionnelle des sociétés d'assurance, Monsieur Kamel Chibani, et ce, en remplacement de Monsieur Brahim Elkobbi.

**MINISTERE DES TECHNOLOGIES
DE LA COMMUNICATION**

NOMINATIONS

Par décret n° 2010-2130 du 30 août 2010.

Monsieur Jawher Ferjaoui est nommé directeur général du centre national de l'informatique, et ce, à partir du 3 août 2010.

Par arrêté du ministre des technologies de la communication du 30 août 2010.

Monsieur Mohamed Mizouri est nommé membre représentant l'office national de la télédiffusion au conseil d'entreprise du centre d'information, de formation, de documentation et d'études en technologies des communications, et ce, en remplacement de Monsieur Mohamed Laarif.



منشورات : 2010

ردمك 978-9973-39-088-2

عدد الصفحات : 193

الحجم : 20 X 13

الثلمن : 7,000 د

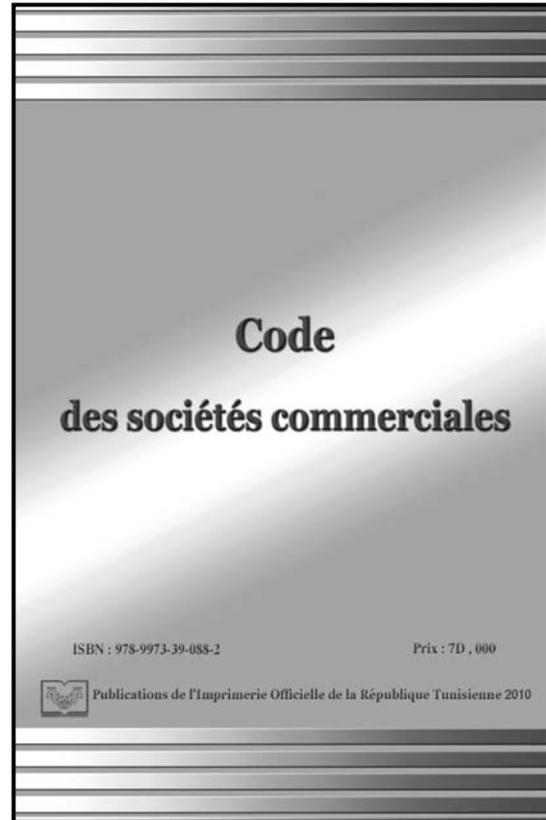
Edition 2010

ISBN : 978-9973-39-088-2

Page : 196

Format : 20 X 13

Prix : 7,000 D



* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.

* Plus 300 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

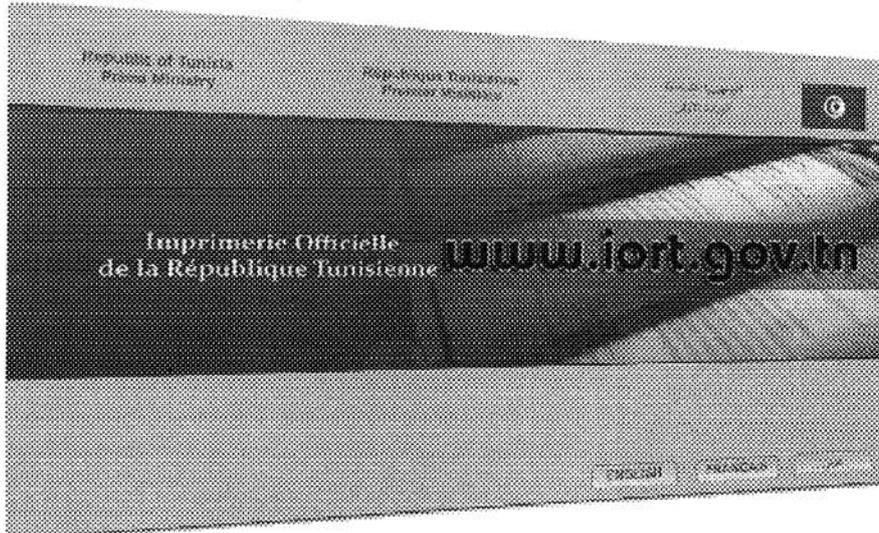
* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.

* يضاف للثلمن 300 ملليم (طابع جبائي) على كل فوترة.



l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne

En Ligne

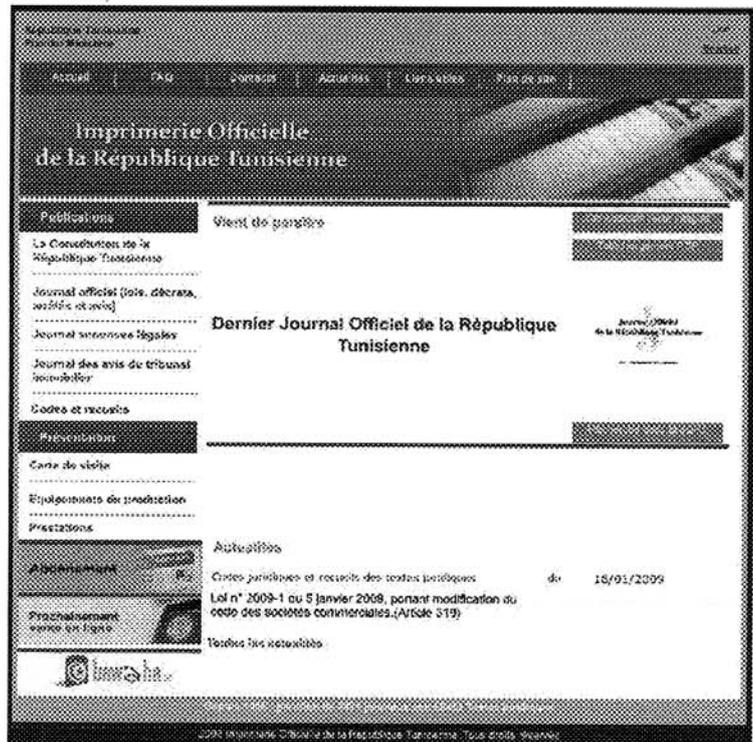


le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante : ***www.iort.gov.tn***

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,
- le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,
- le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,
- les Codes juridiques

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.



A BONNEMENT

Année 2010

au Journal Officiel de la République Tunisienne

Lois, Décrets et Arrêtés

TARIFS en dinars tunisiens

TUNISIE

Edition originale (arabe) : 24,000
Traduction française : 33,000
Edition originale A + F : 45,000
Traduction anglaise : 33,000

PAYS DU MAGHREB

Edition originale (arabe) : 56,000
Traduction française : 65,000
Edition originale A + F : 77,000
Traduction anglaise : 65,000

AFRIQUE ET EUROPE

Edition originale (arabe) : 66,000
Traduction française : 81,000
Edition originale A + F : 95,000
Traduction anglaise : 81,000

AMERIQUE ET ASIE

Edition originale (arabe) : 86,000
Traduction française : 106,000
Edition originale A + F : 174,000
Traduction anglaise : 106,000

F.O.D.E.C. 1%
et frais d'envoi par avion en sus

*Pour l'acquisition de votre abonnement
au Journal Officiel :*

Contactez le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès - Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

- * 1000 - Tunis : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637
- * 4000 - Sousse : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –
Tél. : (73) 225.495
- * 3051 - Sfax : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2
Sfax - Tél. : (74) 460.422

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

Tunis :

C.C.P. N° 17. 001 00000000 61015 - 85
S.T.B. : Thameur 10.000.0000576088.788.79
B.N.A. : Tunis 03. 000 0100115006046 - 07
U.I.B. : Agence Afrique 12 001 000 35 00 701 004/30
A.T.B. : Agence Mégrine 01.100.028 1104 2433 87 90
Attijari bank (Liberté) : 04 1020 024047001997 - 74
B.I.A.T. (Mégrine) : 08 2030 005230 000028 - 29
Attijari bank (Radès) : 04. 1000 094047001039 - 69

Sousse :

S.T.B. : 10 609 089 1004125 788 66

Sfax :

B.I.A.T. : 08 70300044 30 000018 - 67

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 0,500 dinars + 1% F.O.D.E.C.

Traduction : 0,700 dinars + 1% F.O.D.E.C.